



Le bulletin d'information de votre Régime supplémentaire de rentes

Mot du nouveau président

Futures retraitées et futurs retraités de Vidéotron Région OUEST, voici mon tout premier rapport sur nos activités, à titre de Président du Comité de retraite.

J'aimerais tout d'abord remercier Jacques Denommé, ex-président retraité et Pierre Maltais, vice-président, qui ont tous deux pris leur retraite le 25 septembre dernier, après plusieurs années de fidèles et loyaux services au sein du Comité. Jacques avait annoncé son départ en ne sollicitant pas un nouveau mandat à la présidence du Syndicat mais le départ de Pierre est une surprise. En effet, dans la restructuration de MaTV, Pierre a pu bénéficier d'un départ hâtif à la retraite. Tous les deux nous ont offert leur soutien dans cette transition.

La transition

Je vous rassure, nous avons déjà préparé la relève. En effet, les deux sièges décisifs et stratégiques de vice-président du Comité de retraite ne peuvent pas être laissés vacants. Aussi, nous avons permis, dans la dernière année, à quelques membres d'occuper le rôle d'observateur au Comité de retraite du SEVL-SCFP-2815. Ainsi, le Comité exécutif a pu procéder au comblement des deux postes de vice-président du Comité de retraite de la Région Ouest. Les nominations de Maxime Leblanc (délégué au 612 St-Jacques) et de

Pierre-Nicolas Metthé (délégué de Granby) ont été entérinées par le Conseil syndical, qui salue la grande motivation et le vif intérêt des deux nouveaux vice-présidents pour l'administration de notre Fonds de pension. Leur nomination est effective immédiatement pour nous assurer qu'ils aient dès à présent toute la légitimité nécessaire à l'exercice de leur mandat.

Des changements de gestionnaires

Comme le disait Jacques Denommé dans le numéro précédent, le Comité paritaire du Régime se plaçait en mode vigie et exploration pour évaluer la situation et voir si un changement s'avérait nécessaire. Après un processus de consultation et de travaux qui ont duré un an, le Comité, constitué de l'ancienne équipe, a décidé de procéder aux changements suivants : nous remercions l'un de nos deux gestionnaires équilibrés, soit Foyston Gordon & Payne Inc. et nous confions un mandat à trois gestionnaires spécialisés.

Mawer : gestion des actions mondiales
 Fidelity : gestion des actions canadiennes
 Manuvie : gestion de titres à revenu fixe

Ces changements n'affectent pas la politique de placements ni notre philosophie de placements. Nous croyons être ainsi bien positionnés pour atteindre nos objectifs de rendement au plus faible risque possible.

La retraite, ça se prépare

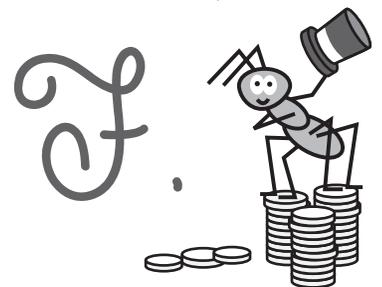
Pour ceux qui sont près de la retraite, environ 2 ans, nous offrons des formations de préparation à la retraite. Ces formations sont offertes à l'automne et au printemps, n'hésitez pas à communiquer avec moi si vous êtes intéressés. Au plaisir de vous y retrouver.

En terminant, je suis persuadé, à titre de nouveau Président du Comité de retraite de la Région Ouest, que la nouvelle équipe du Comité saura relever les futurs défis avec le même professionnalisme et la même rigueur que nos prédécesseurs.

Guy Gagné,

président du Comité de retraite - Région Ouest

À votre service,



Rendements globaux bruts du Fonds Général au 30 septembre 2016



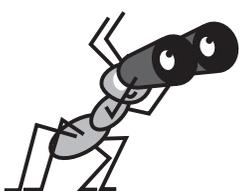
FONDS GÉNÉRAL

Rendement brut du Fonds Général :

5,49 %

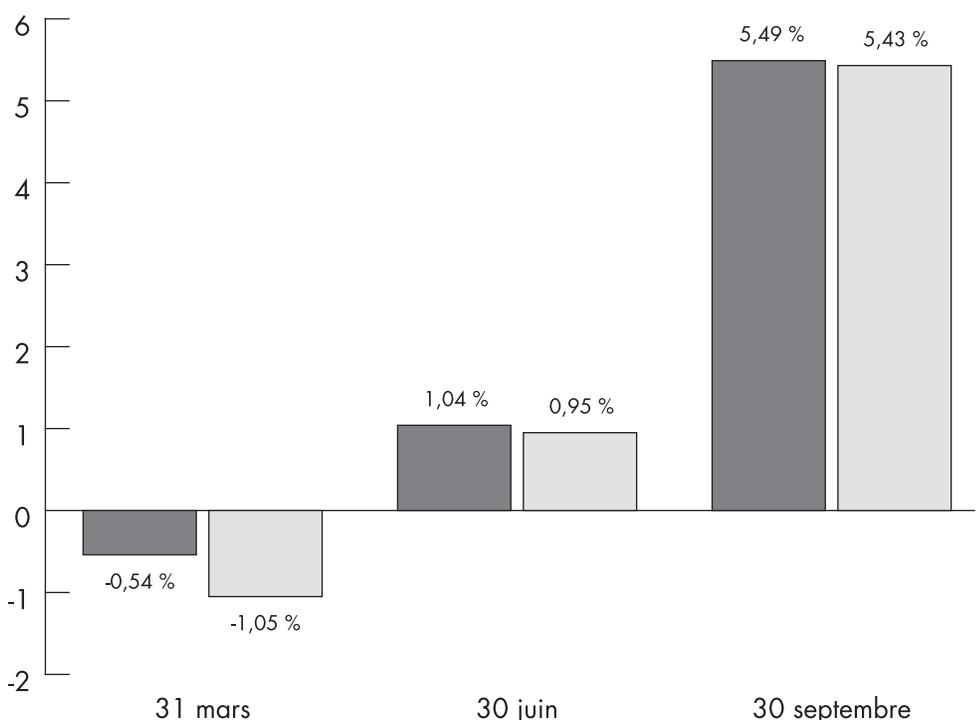
Médiane SAI :

5,43 %



Fonds Général

Médiane SAI des fonds équilibrés



FONDS GÉNÉRAL au 30 septembre

Répartition %	Classe d'actifs	Rendements au 30 septembre 2016 ¹
46,1 % 4,0 %	Letko Brosseau - Fonds équilibré FGP - Fonds équilibré Médiane SAI des fonds équilibrés	7,13 % 7,26 % 6,35 %
12,1 %	Manuvie - Immobilier	3,52 %
9,8 %	Manuvie - Rendement absolu	-3,51 %
10,0 %	Manuvie - Revenu fixe Médiane SAI des fonds d'obligations canadiennes	s.o. 5,52 %
6,0 %	Fidelity - Actions canadiennes Médiane SAI des fonds d'obligations canadiennes	s.o. 13,51 %
12,0 %	Mawer - Actions mondiales Médiane SAI des fonds d'actions mondiales	s.o. -0,08 %
100,0 %	Rendement global du Fond Général Médiane SAI des caisses	5,49 % 5,43 %

1. Tous les rendements sont bruts et en dollars canadiens. Le rendement des revenus fixes est celui des obligations.

Survol des rendements des caisses de retraite et des marchés financiers au 30 septembre 2016

Indices SAI des fonds équilibrés

Après un premier trimestre plus difficile, les marchés boursiers ont rebondi aux deuxième et troisième trimestres. L'indice SAI des fonds équilibrés a cumulé un rendement de 6,8 % au 30 septembre.

Obligations canadiennes

L'anticipation d'une hausse des taux d'intérêt se fait ressentir dans l'économie. Le FTSE TMX Canada Univers a progressé de 5,3 %.

La Banque du Canada a pris la décision, lors de ses deux dernières rencontres, de maintenir son taux cible de financement à un jour à 0,5 %, soulignant que même si le taux d'accroissement de l'inflation a été légèrement supérieur à ce qui était espéré, il se situait toujours dans sa fourchette cible de maîtrise de l'inflation.

De son côté, la Fed a reconduit sa politique monétaire, mais laisse entrevoir une hausse des taux d'intérêt en décembre.

Le secteur des provinces (+7,0 %), pour lequel la baisse de taux a été la plus marquée au cours de l'année, a surperformé par rapport aux secteurs des sociétés (+5,7 %) et du gouvernement fédéral (+3,4 %).

Actions canadiennes

L'indice S&P/TSX a continué de grimper pour un troisième trimestre consécutif (+ 5,5 %), pour s'établir à 15,8 % à ce jour.

Les pays faisant partie de l'OPEP se sont entendus sur un accord qui limitera la production globale de pétrole. Cet accord devrait mener à une augmentation du prix du baril.

L'indice est maintenant composé de onze secteurs : le secteur de la finance a été scindé en deux, pour laisser place à l'immobilier, qui est maintenant un secteur à part entière.

À l'exception du secteur de la santé (-70 %), tous les secteurs de l'indice ont progressé depuis le début de l'année. Les secteurs des matériaux (+50,6 %) et de l'énergie (+26,6 %) ont affiché les gains les plus notables.

Actions globales

L'appréciation du dollar canadien au cours de la période a contribué à la perte des actions mondiales en \$ CA. En effet, le rendement en devises locales de l'indice à ce jour est de 4,0 %.

L'indice S&P-500 \$ US a grimpé de 7,8 % au courant de l'année. En dépit du repli de la production industrielle des États-Unis, l'économie américaine continue de prospérer.

Suite au Brexit, l'indice MSCI EAEO a regagné du terrain au cours des trois derniers mois, mais ce gain n'a pas suffi à ramener l'indice en territoire positif (-1,6 % en devises locales). En Europe, l'amélioration des conditions et la reprise économique continuent lentement.

L'indice MSCI EM a surperformé par rapport aux marchés développés au cours de l'année en devises locales (+11,3 %) : le contexte de faible taux d'intérêt a mené les investisseurs à privilégier les actifs plus risqués.

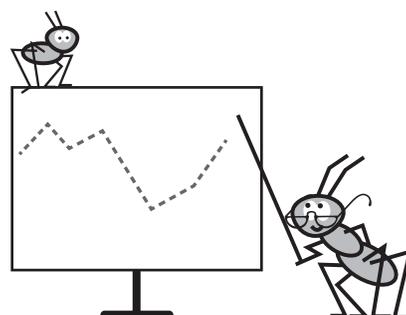
Indices	Au 30 septembre 2016
Indice SAI des fonds équilibrés¹	6,82 %
FTSE TMX Canada Univers	5,28 %
S&P / TSX	15,83 %
MSCI Monde	
- \$ CAD	-0,14 %
- devises locales	4,03 %
S&P 500	
- \$ CAD	2,03 %
- \$ US	7,84 %
MSCI EAEO	
- \$ CAD	-3,76 %
- devises locales	-1,61 %
MSCI EM	
- \$ CAD	9,77 %
- devises locales	11,30 %

1. La composition de l'indice SAI des fonds équilibrés est 40 % FTSE TMX Canada Univers, 30 % S&P/TSX et 30 % MSCI Monde.

Médianes SAI	Année à date
Médiane SAI des fonds équilibrés¹	6,35 %
Médiane SAI des caisses²	5,43 %
Obligations canadiennes	5,52 %
Actions canadiennes	13,51 %
Actions américaines	-0,09 %
Actions globales	-0,08 %
Actions internationales	-2,76 %
Actions marchés émergents	9,79 %

1. Incluant uniquement des revenus fixes, actions canadiennes et étrangères.

2. Incluant aussi des placements alternatifs, selon un recensement de caisses.



Rendements globaux bruts du Fonds Transition

au 30 septembre 2016



FONDS TRANSITION

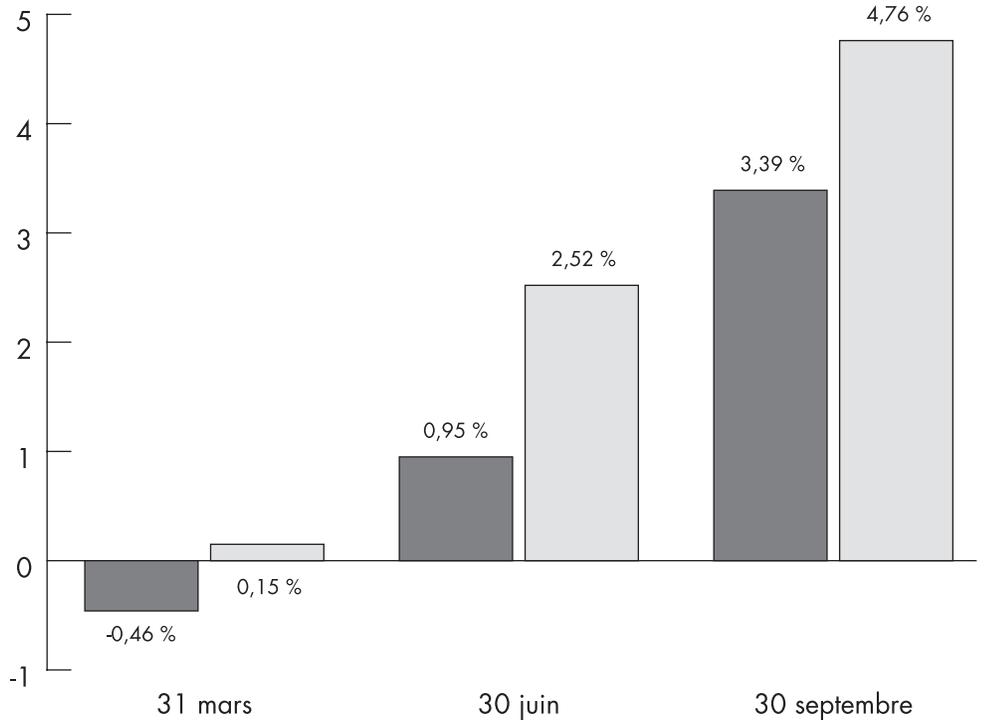
Rendement brut du Fonds Transition :

3,39 %

Indice Transition :
4,76 %



Fonds Transition 
Indice Transition 



FONDS TRANSITION au 30 septembre

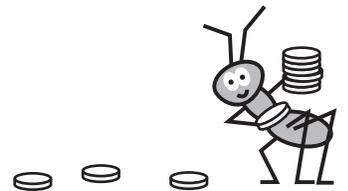
Répartition %	Classe d'actifs	Rendements au 30 septembre ¹
72,7 %	Letko Brosseau - Revenu fixe Indice obligations - Transition	1,63 % 5,28 %
27,3 %	Letko Brosseau - Actions totales Indice actions totales - Transition	8,87 % 4,95 %
100 %	Rendement global du Fonds Transition Indice Transition	3,39 % 4,76 %

1. Tous les rendements sont bruts et en dollars canadiens. Le rendement des revenus fixes est celui des obligations.



MOT DE L'ADMINISTRATEUR

par Julien Perreault



Votre relevé annuel et le site internet de SAI (<https://mon.saiadnet.qc.ca>) contiennent une section intitulée « Projection de votre prestation de retraite ». Cette projection, combinée aux autres sources de revenus, permet de vous faire une idée de vos revenus de retraite et sur l'opportunité d'épargner encore plus, en versant des cotisations additionnelles (volontaires).

1. Comparaison REER vs cotisations additionnelles au Régime

Ces deux types de cotisation ont le même traitement fiscal : ils donnent droit à une déduction dans le calcul de l'impôt sur le revenu et sont, avec les intérêts réalisés, imposables lors de leur retrait. Par contre, ils comportent les différences suivantes :

	Cotisation au REER	Cotisation au Régime de retraite
Cotisation maximale permise par la Loi de l'impôt	Le montant indiqué sur l'avis de cotisation reçu de Revenu Canada suite à la production de votre dernier rapport d'impôt.	Les cotisations totales au régime (incluant celles de l'employeur) ne doivent pas excéder 18 % du salaire de l'année courante.
Retrait	Les retraits d'un REER sont généralement permis par les institutions financières mais peuvent comporter des frais qui varient selon l'institution.	Le retrait de cotisations additionnelles ou le transfert à un REER est permis par le Régime. En cours d'emploi, il comporte un frais de 50 \$. Aucun frais n'est chargé lors du retrait ou transfert à la cessation d'emploi.
Régime d'accès à la propriété	Permet d'emprunter du REER pour financer l'achat d'une maison.	Non-permis par les régimes de retraite. Les cotisations additionnelles doivent d'abord être transférées au REER avant d'être « RAPées ».
Placement	Vous êtes responsable du choix de placement : dépôts garantis, fonds mutuels et régime autogéré sont généralement disponibles dans les institutions financières.	La cotisation additionnelle est investie de la même façon que la cotisation régulière, c'est-à-dire selon l'un des trois choix de placement déterminés par le Comité de retraite.
Frais	Les frais varient selon chaque institution et le type de placement choisi. Les fonds mutuels équilibrés comportent généralement des frais annuels d'environ 2 % de l'actif.	Les frais, en pourcentage de l'actif, sont identiques à ceux appliqués à vos cotisations régulières (environ 0,56 % selon les derniers états financiers du régime).

2. Les frais avantageux du Régime

Les frais applicables sur vos placements peuvent avoir un impact considérable sur les montants accumulés à la retraite. Comme vous pouvez le constater dans le tableau précédent, le Régime offre des frais avantageux (0,56 % pour l'année 2015 comparativement aux frais annuels de 2 % généralement applicables). Voici une illustration de l'impact sur la valeur accumulée à la retraite par un participant qui verserait une cotisation additionnelle de 2 000 \$ par année pendant 30 ans, en supposant des frais de 0,56 % et de 2 % :

	Estimation du montant accumulé à la retraite
Avec un frais annuel de 0,56 %	212 000 *
Avec un frais annuel de 2 %	162 000 \$ *
Gain lié au frais inférieur	49 200 \$

* Un rendement annuel brut de 8 % a été supposé.

3. Historique des rendements du Régime

Voici un aperçu des rendements enregistrés au cours des dernières années dans le Fond Général du Régime :

Moyenne des rendements bruts annuels	
15 dernières années	7,74 %
10 dernières années	7,02 %
7 dernières années	9,52 %
5 dernières années	7,88 %
3 dernières années	10,34 %

4. Cotisations additionnelles au Régime

Comme vous et votre employeur versez tous deux une cotisation régulière égale à 6 % de votre salaire, vos cotisations additionnelles sont limitées à 6 % (pour un total de 18 %, tel qu'indiqué dans le tableau précédent). Ces cotisations peuvent être versées par le biais de retenues sur votre paie, en remettant un chèque aux Ressources humaines ou en utilisant le solde de votre banque de congés maladie. La cotisation doit être versée avant le 31 décembre pour être déductible d'impôt dans l'année courante.

5. Transfert d'un REER au Régime

Il vous est également possible de transférer au Régime les sommes qui se trouvent déjà dans votre REER. Un tel transfert sera comptabilisé distinctement sur votre relevé annuel et sera soumis aux mêmes règles que les cotisations additionnelles en cas de retrait. Le transfert est neutre du point de vue fiscal étant donné que les cotisations à votre REER ont déjà fait l'objet d'une déduction; il n'est donc sujet à aucune imposition ou déduction.

Pour effectuer un tel transfert, vous devez compléter un formulaire à cet effet, qui est disponible aux Ressources humaines ou sur le site internet du Syndicat (<http://sevl-scfp-2815.com>). Un formulaire T2033 devra également être complété par l'institution qui détient actuellement votre REER.

Changement législatif

Depuis le 1er juillet 2016, suite à une modification de la Loi encadrant les régimes de retraite sous juridiction fédérale, le consentement du conjoint est requis pour transférer à l'extérieur du régime toute prestation versée à un participant admissible à la retraite (50 ans et plus). À cette fin, le formulaire 3.1 doit être complété par le conjoint avant l'autorisation du paiement.

Quelques liens et numéros de téléphone importants lors du départ à la retraite



Assurance-santé complémentaire

Le participant retraité qui souhaite poursuivre sa couverture d'assurances avec Desjardins Sécurité Financière peut se prévaloir de l'Option Parcours Santé dans les 60 jours de sa retraite et conclure son adhésion. Pour vous informer davantage, vous pouvez aller sur le site <https://www.desjardinsassurancevie.com/fr/Pages/accueil.aspx> (onglet Assurances collectives) ou composer le numéro 1 877 647-5235.

Vos informations au bout des doigts

Le site interactif SALadnet est revampé, allez le visiter ! Pour ceux et celles qui ne sont pas encore inscrits à leur « Fonds de pension en ligne », vous pouvez le faire en allant sur le site www.sevl-scfp-2815.com, cliquez en marge de gauche sur Comité de retraite et trouvez l'hyperlien qui mène au site de SaiAdNet. Là, appuyez sur cliquez ici et suivez les instructions du document PDF, dans la colonne de gauche. En passant, pour les nouveaux adhérents, à la question « nom du régime » inscrivez « Vidéotron ».

Le FRV « collectif »

Visitez le site www.sevl-scfp-2815.com, cliquez en marge de gauche sur Comité de retraite et repérez un document informatif intitulé Des questions sur le FRV collectif ? Et communiquez avec : **M. Andrew Kuhl**, Conseiller principal en transition, au numéro de téléphone : 1-877-357-8700 ou 514-350-8700 poste 4572013 ou par courriel à votrettransition@dsf.ca



COMITÉ DE RETRAITE

Vous pouvez obtenir de l'information sur votre Régime supplémentaire de rentes ou vous procurer les formulaires relatifs au Service de la rémunération et des avantages sociaux, situé au 612, rue St-Jacques, bureau 700.

REPRÉSENTANTS DES EMPLOYÉ(E)S

Guy Gagné, président
514 527-4637, poste 232
guy.gagne@sevl2815.com

Maxime Leblanc, vice-président
438-397-4766
maxime.leblanc@sevl2815.com

Pierre-Nicolas Metthé vice-président
514-554-4355
pierrenicholas.metthe@sevl2815.com

REPRÉSENTANTS DE L'EMPLOYEUR

Roxanne Doucet
514 380-6628
roxanne.doucet@videotron.com

Amélie Bertrand
514 759-2343
amelie.bertrand@videotron.com

Jacinthe Buteau
514 759-2631
jacinthe.buteau@videotron.com

MEMBRE INDÉPENDANT

Carl Dubé
carldube@scfp.ca



LA CIGALE & LA FOURMI

Une production de **MAtv**

Chargé de projet
Pierre Maltais

 **Graphisme**
Julie Pelchat

Révision
Véronique Bock
Diane Létourneau